

Projet : 2022 DAC 3
SIMPA 19480
Dossier : 2022_03657
Siret : 418 663 852 00022

Fiche de présentation Association 11ème Evénements

1 – Présentation juridique de l'Association

Forme juridique : Association loi 1901
Raison sociale : Association 11ème Evénements
Siège : Maison des Associations, 8 rue du Général Renault 75011 Paris
Objet : “ Créer, organiser, promouvoir, gérer, et assurer la responsabilité artistique de divers évènements artistiques ainsi qu’assurer la production de spectacles vivants ”

Président : Gil Taïeb
Trésorière : Charlotte Duncan
Direction artistique : Caroline Loire

Date de dépôt des statuts : 22 février 1996

Date de modification des statuts : 15 janvier 2003 (modification du bureau, du conseil d’administration et des statuts), 12 juillet 2014 (siège, statuts), 13 octobre 2021 (siège, conseil d’administration et statuts)

L’association est liée conventionnellement à la Ville ? Oui
(convention pluriannuelle du 20 juin 2006, renouvelée en 2010, convention annuelle depuis 2014)

2 – Analyse financière

Comptes analysés : 2019 et 2020

- **Comptes de Résultat**

	2019	2020
Produits	168 799 €	190 060 €
Charges	162 333 €	161 024 €
Résultat	6 465 €	29 036 €

En 2020, l’association a reçu 21K€ d’aides exceptionnelles de l’État et la région a augmenté son aide de 5K€.

3 – Présentation de la demande de subvention

• **Analyse de la demande de subvention de fonctionnement**

- Coût de l'action à subventionner : 190 500 €
- Montant de la subvention sollicitée : 148 000 € dont 135 000 € de la DAC
- Montant de la subvention proposée : 130 000 € dont 65 000 € sur proposition de la mairie du 11^{ème} arrondissement

Présentation du budget prévisionnel 2022

L'association 11ème évènements consacre l'intégralité de son budget à l'organisation du festival.

Ce BP a été élaboré fin 2021 et fera l'objet d'une actualisation tenant compte des conséquences de la crise sanitaire mais aussi des montants de subventions allouées.

CHARGES	Montant (en €)	PRODUITS	Montant (en €)
Artistique (achat de spectacles)	59 500	Subventions	190 500
Droits d'auteur	7 000	<i>Conseil Régional IDF</i>	25 000
Frais techniques	26 700	<i>Ville de Paris (DAC)</i>	135 000
Frais logistique	13 400	<i>Ville de Paris (DJS)</i>	13 000
Communication	9 700	<i>DRAC IDF</i>	10 000
Charges de personnel	64 000	ONDA	3 000
Frais administratifs et fonctionnement	10 200	Divers partenariats	4500
Total	190 500	Total	190 500

4 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention OUI
- passation d'une convention OUI
- objet de la subvention fonctionnement
- modalités de versement en 2 fois
- contrôle a posteriori : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné 2022 ainsi qu'un exemplaire des supports de communication faisant mention du soutien de la Ville de Paris.

5 – Subventions antérieures de la Ville de Paris

2016 : 117 000 € de la DAC (dont 65 000 € sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement) + 13 000 € de la DJS

2017 : 130 000€ de la DAC (dont 5 000€ au titre du soutien aux dépenses de sûreté et 65 000€ sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement) + 13 000 € de la DJS

2018 : 130 000€ de la DAC (dont 5 000€ au titre du soutien aux dépenses de sûreté et 65 000€ sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement) + 13 000 € de la DJS

2019 : 130 000€ de la DAC (dont 5 000€ au titre du soutien aux dépenses de sûreté et 65 000€ sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement) + 13 000 € de la DJS

2020 : 130 000€ de la DAC (dont 5 000€ au titre du soutien aux dépenses de sûreté et 65 000€ sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement) + 4.500 € de subvention d'équipement (abondement) + 13 000 € de la DJS

2021 : 130 000€ de la DAC (dont 5 000€ au titre du soutien aux dépenses de résilience et 65 000€ sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement) + 13 000€ de la DJS